

TIMOR-LESTE

Amnesty International demande aux Nations unies d'agir fermement en faveur de la justice

Index AI : ASA 57/002/2005

ÉFAI

Vendredi 15 juillet 2005

DÉCLARATION PUBLIQUE

La secrétaire générale d'Amnesty International a écrit ce vendredi 15 juillet 2005 aux membres du Conseil de sécurité pour les exhorter à suivre les recommandations d'un rapport récent des Nations unies pour que justice soit rendue aux habitants du Timor-Leste.

Cette lettre s'appuie sur une version non officielle du rapport, aucune version officielle de ce texte n'ayant été rendue publique à ce jour.

La commission d'experts nommée par le secrétaire général des Nations unies pour examiner les poursuites engagées pour les graves violations des droits humains commises au Timor-Leste en 1999 lui a présenté son rapport le 26 mai 2005. Le rapport a été transmis au Conseil de sécurité en juin. On ignore pourquoi il n'a pas été rendu public à ce moment-là et pourquoi ce point n'a pas été mis à l'ordre du jour des travaux du Conseil pour juillet. Amnesty International craint que le manque de transparence et de rapidité qui entoure l'ouverture du débat sur ce rapport ne soient le signe du peu de détermination des Nations unies à tenir leurs promesses en ce qui concerne la justice qui doit être rendue au Timor-Leste. Pour Amnesty International, le rapport devrait être rendu public dès que possible et le Conseil de sécurité devrait lui attribuer le niveau de priorité qu'il mérite.

Le rapport des Nations unies soumet à l'examen du Conseil de sécurité plusieurs recommandations relativement importantes. Il recommande notamment que le Conseil de sécurité établisse un tribunal pénal international pour le Timor-Leste à moins que les autorités indonésiennes prennent différentes mesures spécifiques dans un délai donné. Il faudrait notamment qu'elles réforment les procédures judiciaires ; qu'elles examinent la possibilité de rejuger les personnes acquittées par le tribunal spécial des droits humains et qu'elles veillent à ce que les suspects de haut niveau toujours en liberté en Indonésie soient déférés à la justice.

La commission d'experts a conclu que son rapport pouvait fournir au Conseil de sécurité une dernière occasion de rendre justice aux habitants du Timor-Leste et de faire en sorte que les responsables des graves violations des droits humains et de l'immense souffrance qu'à connu la

population du pays en 1999 soient tenus de rendre des comptes.

Il s'agit là d'un test crucial en ce qui concerne la détermination de la communauté internationale à combattre l'impunité et à faire en sorte que justice soit rendue au Timor-Leste. Amnesty International espère que le Conseil de sécurité mettra à profit les recommandations pertinentes de la commission d'experts et agira avec détermination pour que justice soit rendue aux victimes et à leur famille au Timor-Leste. ●

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site <http://www.amnesty.org>